
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/114

CULTURE (8.9)

**Convention de partenariat
entre la commune d'Hazebrouck et
« Les Symphorines »,
établissement de l'association
« Les Papillons Blancs d'Hazebrouck »**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

L'An deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept juin deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUIILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme ANDRE, Mme DEPELCHIN, M. COTTE,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, M. PERLEIN
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FERLIN,	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. LECLERCQ,	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. TIBERGHIEU,	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
Mme BELVAL,	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN
Mme DAUCHEZ,	qui a donné pouvoir à M. PERLEIN

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

L'association « Les Papillons Blancs d'Hazebrouck », reconnue d'utilité publique, dont le siège se situe à Hazebrouck (59190) 18 rue de la Sous-Préfecture, a notamment pour mission la prise en charge de personnes en situation de handicap mental. Le Foyer de Vie « Les Symphorines », Papillons Blancs d'Hazebrouck », est situé à Caëstre - 71 Petite route de Borre, à 8 kilomètres d'Hazebrouck.

Il relève des dispositions réglementaires relatives aux établissements sociaux et médico sociaux et a la particularité d'accueillir des personnes âgées de 20 ans et plus, avec une orientation CDAPH Foyer de Vie ou Occupationnel et dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.

Néanmoins, ces personnes bénéficient d'une autonomie suffisante pour participer à des activités quotidiennes (activités de loisirs, éducatives, culturelles).

Madame Sylvie MOLMY, Directrice des Symphorines, souhaite inscrire un groupe d'adultes une fois par semaine à un atelier d'enseignement artistique adapté dans le cadre du projet municipal « ATELIERS D'ART ». Le projet « ATELIERS D'ART » proposé par la collectivité répond à cette préoccupation avec un programme rendant accessible aux personnes déficientes intellectuelles la pratique d'une activité artistique.

Sollicitée par l'association « Les Papillons Blancs » et sensible à cette démarche, la Commune d'Hazebrouck souhaite cette initiative grâce à un partenariat et l'intervention d'un professeur.

L'activité se déroulera de façon hebdomadaire durant l'année scolaire 2022/2023 dans les locaux de l'école municipale des arts graphiques et des beaux-arts à Hazebrouck.

Les conditions de partenariat entre l'École Municipale des arts graphiques et des beaux-arts de la Commune d'Hazebrouck et le Foyer de vie « Les Symphorines », sont définies par convention.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Commune d'Hazebrouck et le Foyer de Vie « Les Symphorines » pour l'année scolaire 2022/2023,

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.